

Spécial Retraités :

CGT, FO, CFTC, FSU, Solidaires, FGR-FP, UNRPA

Mémoire revendicatif des retraités pour 2015

Depuis plusieurs années, les 16 millions de retraités de ce pays, du secteur public comme du privé, constatent que leur situation ne cesse de se dégrader. Ils sont en colère et déterminés à ne pas laisser se poursuivre la dégradation de leur pouvoir d'achat, de leurs droits et garanties en matière de retraite et de protection sociale. Ils présentent aux élus, au niveau national, régional et départemental, un mémoire de leurs revendications.

Nous ne pouvons accepter que 10 % des retraités vivent sous le seuil de pauvreté, ni que cette situation s'aggrave encore du fait des politiques d'austérité.

Nous ne pouvons accepter que 7 % des retraités de 60 à 69 ans occupent un emploi en 2012, chiffre qui a doublé depuis 2006. La moitié d'entre eux y sont contraints par le montant insuffisant de leur pension.

Les retraités sont des citoyens à part entière et ont contribué au développement économique et social de ce pays. Ils ne demandent pas la charité, mais la dignité.

En conséquence, ils revendiquent :

- retour à la revalorisation annuelle de toutes les pensions et retraites au 1^e janvier et le rattrapage des 30 mois sans revalorisation,
- indexation sur l'évolution des salaires,
- retour au droit à la retraite à 60 ans et à un départ anticipé pour les métiers pénibles ou insalubres,
- minimum de retraite équivalant au SMIC pour tout retraité ayant une carrière complète,
- le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour tous les parents isolés ayant élevé un enfant et le retour à l'exonération fiscale des majorations familiales de pension pour les retraités ayant eu 3 enfants, sans attendre une véritable réforme fiscale qui garantisse l'égalité entre les citoyens tout en finançant les services publics.
- maintien et l'amélioration des pensions de réversion et la suppression des conditions de ressources,
- la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale et donc la suppression de la CASA. Estimant insuffisante la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, ils revendiquent une augmentation des moyens permettant l'amélioration de la prise en charge, que ce soit à domicile ou en

MANIFESTATION DEPARTEMENTALE DES RETRAITES

MARDI 17 MARS

10 h 30

Rassemblement devant le palais des Congrès à PERPIGNAN

Quelle politique pour les personnes âgées ?

C'est en 1945, qu'ont été signées les ordonnances de création de la sécurité sociale, fidèles au programme élaboré par le Conseil National de la Résistance. Ce programme destiné, entre autre, à mettre en œuvre l'ensemble de la protection sociale avait prévu : la famille, la santé, la retraite.

En 1945, fixer la retraite à 65 ans était la réalité du moment. Beaucoup n'y arrivaient pas, et beaucoup n'y survivaient pas longtemps. Comment aurait-on pu imaginer que l'on vivrait un jour jusqu'à 80/90 ans ?

C'est bien évidemment sous les effets de l'accès aux soins, de la réglementation du travail, de la retraite à 65 ans, qu'on a vu un allongement de l'espérance de vie. Néanmoins 15% n'ont pas vraiment d'accès au soin pour des raisons économiques. Mais du même coup, on vivait plus longtemps, avec l'apparition de nouvelles difficultés et de nouveaux besoins. C'est en 1962 que naît l'idée qu'il faut une politique globale de la vieillesse.